

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 février 2008

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Marc BERNARD - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Vincent BURRONI - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Bernard JACQUIER - André MOLINO - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC - Jean-Pierre TEISSEIRE - Jean-Louis TOURRET - Claude VALLETTE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Marc BENZI - Eric DIARD - Claude FRIGANT.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

ECO 001-014/08/BC

■ Attribution d'une subvention à l'Association BIOMEDITERRANEE pour le développement du cluster régional des sciences du vivant et du pôle de compétitivité " ORPHEME : Pathologies émergentes et maladies orphelines ".
Approbation d'une convention

DDEAIAG 08/748/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Afin de valoriser, structurer et développer le secteur des sciences du vivant, fort potentiel de croissance pour la région PACA et Marseille qui sont dotés de compétences scientifiques reconnues et d'un tissu de jeunes entreprises dynamiques, l'Association BIOMEDITERRANEE a été créée en septembre 2004.

Cette Association a pour objectif de rassembler les acteurs économiques et académiques du domaine, et de légitimer PACA et Marseille, sa capitale, comme pôle d'excellence européen dans le domaine sciences du vivant. PACA est en effet, le 2^{ème} pôle de recherche dans les sciences du vivant et le 2^{ème} pôle d'essais cliniques. Marseille Provence Métropole concentre 60% de ce potentiel public et 40% du potentiel économique.

Cet environnement est aujourd'hui structuré et lisible. L'association BIOMEDITERRANEE compte en 2007, 64 membres représentant l'ensemble des acteurs régionaux des sciences du vivant (entreprises, laboratoires de recherche, universités, structures d'accompagnement).

Le bilan 2007 de BIOMEDITERRANEE est le suivant :

- **Animation**

Organisation de 7 réunions mensuelles Biorezo, de conférences thématiques sur le Capital Risque (septembre 2007) ou l'évolution de la réglementation européenne dans le domaine du dispositif médical (décembre 2007), co-organisation de colloques comme les Rencontres de l'Innovation en octobre 2007 sur le thème de la Réglementation Reach ainsi que des animations dédiées à Orphème tel que le Carrefour Orphème en décembre 2007.

- **Actions de représentation, promotion et communication,**

Participation à des salons spécialisés (Bio Boston, Biosquare, Eurobio), développement de lien avec le cluster de Catalogne et la technopole chinoise de Suzhou...

- **Mise en place de services aux adhérents,**

Edition d'un annuaire des adhérents, « guichet unique » d'information et de rencontres des adhérents à travers des visites de laboratoires, d'entreprises...

Relais PACA pour des appels à projets pour le pôle de compétitivité ORPHEME.

Les objectifs 2008 de BIOMEDITERRANEE sont les suivants :

- **Accompagnement des entreprises dans leur développement et la recherche de financement,**

Cela se traduit notamment par l'animation du réseau à travers la reconduction des rencontres mensuelles BIOREZO (10 prévues en 2008), des conférences thématiques (ex : une journée de présentation des laboratoires du CIML aux entreprises régionales), des colloques, une rencontre Pacte PME...

Mais également aussi par le développement de services et d'outils pour les adhérents : aide à la recherche de financement adossé à France Biotech, actions de formation, outil de communication (annuaire des adhérents).

- **Renforcement du potentiel régional et de son attractivité,**

Création de groupes de travail thématiques ou le recensement des besoins immobiliers et fonciers, l'identification des plates formes technologiques régionales...

- **Développement de partenariats à l'international,**

Développement de partenariats avec des régions européennes, l'organisation et la participation à des salons et conférences internationaux (BIO, Biosquare, Eurobio...)

Parallèlement, afin de favoriser le développement de la filière santé/Biotech, Marseille Provence Métropole développe une **offre foncière et immobilière adaptée aux starts-up de biotech sur le Parc Scientifique et Technologique de Marseille Luminy**.

25 000 m² shon seront mis à disposition des entreprises en création et en développement :

- le projet d'extension de Luminy Biotech qui prévoit une première tranche de 3 300 m² shon fin 2008, suivie d'une deuxième tranche de 2 800 m². La première tranche comportera une pépinière d'entreprises biotech de 1 000 m² gérée par l'Association Grand Luminy dans le cadre de ses missions d'accompagnement à la création d'entreprises.
- la réhabilitation de foncier et de bâtis existants pour les entreprises (15 000 m² de shon). Cette offre sera opérationnelle fin 2007, y compris à la vente.

Afin de compléter l'offre foncière et immobilière d'entreprises de biotechnologies plus matures, la zone d'activité Athélia V développera à terme environ 30 hectares. Les premières commercialisations devraient démarrer d'ici 2008.

Par ailleurs, BIOMEDITERRANEE a également conduit, en mars 2006, à la labellisation d'un pôle de compétitivité bi-régional (Paca et Languedoc Roussillon) : ORPHEME « Pathologies émergentes et maladies orphelines».

Il vise à donner une forte identité aux territoires Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon en les positionnant à un premier plan européen, voire mondial, dans le domaine des pathologies émergentes et maladies orphelines.

Sur PACA et Languedoc-Roussillon, avec plus de 180 entreprises en sciences de la vie pour plus de 15 000 emplois directs, 39 000 étudiants en sciences du vivant diplômés chaque année, le pôle ORPHEME sur les pathologies émergentes et maladies orphelines, représente un enjeu économique important.

Marseille Provence Métropole est impliquée dans ce pôle de par les compétences académiques (CHU, CNRS, INSERM...) et industrielles (Innate Pharma, Ipsogen, Trophos...).

Pour Marseille et sa région, l'Association BIOMEDITERRANEE pilotera à la fois le cluster régional sciences du vivant et assurera les missions suivantes pour le compte du pôle de compétitivité ORPHEME :

- la détection de projet en partenariat avec le pôle
- la validation des critères d'éligibilité des projets soumis au pôle
- l'animation régionale liée au pôle
- la mise en œuvre d'actions de communication et le développement des outils sur le pôle
-

il est proposé au Bureau de la Communauté d'approuver une convention définissant les modalités d'attribution d'une subvention de 60 000 euros dont le principe a été soumis à l'approbation du Conseil de Communauté.

Le budget prévisionnel de l'association BIOMEDITERRANEE pour le développement du cluster sciences du vivant et du Pôle ORPHEME pour 2008 s'élève à 575 000 euros.

Les dépenses par grands postes s'élèvent à :

Charges de personnels	372 000 €
Communication / Promotion	55 000 €
Mise en réseau / Animation	34 000 €
Projets transversaux / Services aux entreprises	64 000 €
Apports en nature	50 000 €
Total dépenses 2008	575 000 €

Les recettes sont principalement constituées par :

CR PACA	164 000 €
CG 13	30 000 €
CG 06	30 000 €
CG 83	20 000 €
CCI MP	66 000 €
CU MPM	60 000 €
Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis	15 000 €
Communauté d'Agglomération du Pays D'Aix	15 000 €
Communauté d'Agglomération Nice Côte d'Azur	15 000 €
Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence (Grasse)	5 000 €
Communauté d'Agglomération Riviera Française (Menton)	5 000 €
Toulon Provence Méditerranée	10 000 €
DRIRE	50 000 €
DRRT	20 000 €
Auto-financement (cotisations)	20 000 €
Temps membres du Bureau	50 000 €
Total recettes 2008	575 000 €

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FAG 22/129/CC du 31 mars 2004 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président modifiée par la délibération FAG 20/534/CC du 26 juin 2006

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir l'Association BIOMEDITERRANEE pour le développement du cluster régional des sciences du vivant et du pôle de compétitivité ORPHEME.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention de partenariat entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et l'Association BIOMEDITERRANEE fixant les modalités d'attribution de subvention de 60 000 euros pour le développement du cluster régional des sciences du vivant et du pôle de compétitivité ORPHEME.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer la convention ci-annexée détaillant les obligations respectives des signataires et tout document nécessaire à l'application de cette délibération.

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Développement économique - Zones
d'Aménagement concerté

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Jean-Louis TOURRET

Jean-Claude GAUDIN